

Procès-verbal de la réunion n° 17 du Conseil d'Administration du 10 mai 2012

Présents : Mmes, I. Delrue, D.Doyen, D. Sonveaux(à part. de 18h50), Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*) (à part.de18h55), P. Flament, A. Kaison (à part.de18h58), J. Nivarlet, J. Ringlet (*Vice-Président*), L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusé : A. Geurten, B. Scherpereel (travail-élections sociales)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18 h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 avril 2012

Les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 05/04/2012 publié le 04/05/2012.

1.1. Utilisation du ballon n° 6 pour les équipes minimes

Après avis de la direction technique, le Conseil d'Administration est d'avis de demander l'avis des assemblées provinciales et la décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration qui suivra les assemblées provinciales.

2. Assemblée générale du 16 juin 2012

2.1. Ordre du jour du 16 juin 2012

L'ordre du jour est parcouru et commenté par les membres du CDA

2.2. Examen des rapports des départements

Vérification est faite de tous les rapports des départements

2.3. Propositions de modifications statutaires par urgence

Révision de l'article PC16 qui a été reporté lors de l'AG de mars 2012
Proposition de modification de la notion de récidive

2.4. Suivi des modifications relatives au statut des coaches

Un toilettage du texte aura lieu lors de la prochaine commission législative. Par la suite, le texte sera publié. Le dossier sera présenté Les amendements éventuels pourront être apportés lors de l'AG de novembre.

3. Exercice des compétences administratives du Conseil d'Administration

3.1. Points du CDA à l'ordre du jour des assemblées provinciales

Le Président remet aux membres du CDA un document qui reprend les différents points de l'intervention du Conseil d'administration lors des assemblées provinciales.

3.2. Fixation de l'échéance pour l'envoi des listes mécanographiques

Compte tenu de la nouvelle période de mutations (15/5 au 15/6) alors que les dispositions statutaires prévoient de renvoyer les listes de membres pour le 15 juin, le conseil d'administration décide de postposer la date de renvoi des listes de membres au 22/06/2012.

3.3. Dossier E.L.

Suite au courrier reçu de parents qui se plaignent d'une non organisation d'un stage dans le midi de la France avec non remboursement des acomptes, les membres du CDA décident de suspendre l'octroi de licence de coach à la personne concernée dans l'attente d'un règlement du dossier.

3.4. Candidature de Mr Bruno Averlant en qualité de commissaire en D2

Comme suite à la demande de l'intéressé, qui fonctionne en tant qu'OTM auprès de la Fédération Française de Basketball, une demande a été introduite à la FIBA qui répond :

" Nous vous informons par la présente que uniquement des arbitres /commissaires qui sont FIBA actifs peuvent être arbitres/commissaires à l'étranger.

Etant donné que M. Bruno Averlant n'est ni arbitre ni commissaire il ne peut l'être à l'étranger.

M. Averlant pourrait cependant être officiel de table en Belgique si la Fédération Française donnait son accord."

A la suite de cette réponse, les membres du Conseil d'Administration décident d'informer Mr Averlant de la problématique actuelle posée par sa candidature.

3.5. Dossier Belfius Mons Hainaut 2

Les membres du CDA sont saisis d'une demande du Club Belfius Mons-Hainaut de regrouper les joueurs qui appartiennent au club mais qui sont dispersés sous les matricules 200461 et 1036.

Attendu que le club 461 ne peut plus bénéficier de l'application de l'article PCD174 bis des statuts de la FRBB (l'équipe première joue en P2);

Attendu que la gestion sportive du 1036 ne permet pas le regroupement dans la formule actuelle;

Attendu qu'en vertu de l'article PA 81 tout numéro matricule appartient à l'AWBB et ne peut être qu'avec l'autorisation expresse du CDA;

Attendu qu'il revient au CDA de rechercher une solution permettant la pérennité des efforts de formation de tout club dans le cadre des normes statutaires ;

Les membres du Conseil d'administration décident à l'unanimité et à titre exceptionnel, le transfert d'activités du 200461 vers le 1036. Dans ces conditions, le matricule bis 200461 disparaît.

3.6. Dossier JS Dottignies 2678

Le nouveau club se crée avec 3 personnes signataires affiliées actuellement à un autre club.

Pour permettre le lancement du nouveau club, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité, décident d'appliquer les désaffiliations administratives des 3 personnes (non joueurs) toujours affiliées à l'ancien club.

3.7. Fusion United Woluwe – RIBF – United Girls

Après avoir entendu le rapport du président, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la fusion des clubs 1225, 2116 et 2576, le club 2576 étant le club absorbant.

4. Exercices des compétences judiciaires du CDA

4.1. Rapport de la réunion du conseil général judiciaire du 3 mai 2012

Le rapport est reporté à la prochaine réunion du CDA prévue le 29.05.2012.

4.2. Recours en grâce Penneman

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier reçu de l'intéressé.

Après discussion, compte tenu des circonstances particulières du dossier, le Conseil d'Administration accepte partiellement la demande.

Le membre reste suspendu jusqu'au 30/09/2012. Il pourra donc reprendre la compétition au 01/10/2012 pour autant que l'amende soit payée avant cette date.

4.3. Evocation dossier PO Belgrade-Ciney

Les membres du conseil d'administration confirment, à l'unanimité, les termes de la consultation écrite du 29 avril 2012 :

« Attendu que le bon déroulement des play-off est essentiel pour assurer la régularité et la finalité de la compétition qui est une des missions de l'AWBB ;

Attendu que le match NEW BC BELGRADE – BC Ciney du 25 avril 2012 a fait l'objet d'une réclamation du BC Ciney ;

Attendu que cette réclamation a été traitée par le conseil régional de discipline en date du 26 avril 2012 qui la jugée recevable mais non fondée ;

Attendu que le BC Ciney a immédiatement interjeté appel et l'a confirmé le 27 avril 2012 ;

Attendu que les efforts du procureur régional pour gérer le recours dans les meilleurs délais ont été vains ;

Attendu que le conseil d'appel ne pouvait se réunir avant le 30 avril 2012 ;

Attendu que la phase finale des play offs débute le 30 avril 2012 ;

Attendu qu'il revint dès lors au conseil d'administration de prendre les dispositions qui s'imposent ;

Attendu que le conseil d'administration est la plus haute autorité administrative et judiciaire de l'AWBB (PA 67) ;

Attendu qu'en application de l'article PJ 25, le conseil d'administration dispose, en tout matière du pouvoir d'évocation ;

Attendu que le conseil d'administration a décidé d'utiliser son pouvoir d'évocation en date du 29 avril 2012 ;

Attendu que la réclamation du BC Ciney porte sur le traitement d'une période de 24 secondes par les officiels de table gérée par un représentant de l'AWBB ;

Attendu que les 2 moyens présentés par le BC Ciney ont fait l'objet d'un examen attentif ;

1. Attendu qu'à titre principal, l'article PJ 33 des statuts de l'AWBB précise que toute réclamation *«...sur l'application des règles des 8 et des 24 secondes, est considérée comme irrecevable et rejetée. »*

Attendu qu'à titre subsidiaire, qu'il appartenait aux arbitres de la rencontre de prendre la décision finale et qu'il s'ont considéré ne pas devoir modifier le cours de la période de 24 secondes litigieuse ;

Attendu qu'à titre sub- subsidiaire, après avoir examiné les moyens d'appel, le conseil d'administration constate que la référence à l'article 114 des statuts partie compétition FRBB « Droits et obligations des officiels de table et commissaires de table » ne constitue pas une assise recevable suffisante pour motiver valablement l'appel ;

Attendu que la question d'un shot éventuel avant ou après le coup de sifflet de l'arbitre n'a pas été évoquée dans la décision de première instance ;

Le conseil d'administration décide de :

- considérer l'appel recevable mais non fondé
- confirmer le résultat de la rencontre NEW BC BELGRADE BC CINEY 84-76. »

4.4. Nomination membre ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Emile LOZE (CJP BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 26.04.2012.

4.5. Demande d'Evocation Mary

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier reçu du club concernant la joueuse susmentionnée. Compte tenu de la date d'échéance de la suspension, le Conseil d'Administration décide de confirmer la fin de la suspension au 15.05.2012. Il est à noter que le dernier paragraphe de la lettre du Président de BC Mons a retenu toute l'attention particulière du Conseil d'Administration.

4.6. Dossier Huchon

Le dossier avait été postposé car l'intéressé avait interjeté appel de la décision initiale entretemps. Le conseil d'administration a pris acte de la décision intervenue lors du conseil d'appel.

4.7. Demande de dérogation Saint Vith

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance d'un courrier reçu du Club concernant deux joueurs pupilles qui "montent" en minimes.(FOETELER-garçon & JUFFERN-fille)

Suite à la discussion intervenue, le Conseil d'Administration décide que, pour la prochaine saison :

- Miguel FOETELER (id.332545) jouera en équipe "minimes" étant donné l'existence d'une équipe de ce niveau.
- Saskia JUFFERN (id.344312) pourra jouer en équipe "benjamins" étant donné qu'il n'y a pas d'équipe qui correspond à sa qualification et au vu de la situation géographique du club.

4.8. Nominations membres ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Messieurs Jacques BUFFE et Jean-Noël DEWOLF (CJP HAI) membres Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire BBW du 05.05.2012 en urgence

4.9. Recours en grace Ben Dagha

Avant de statuer, le Conseil d'Administration est dans l'attente de recevoir l'avis du Conseil Judiciaire de Liège, que ce soit pour la durée de la sanction et l'amende qui a été infligée.

4.10. Candidature Destrain CJP - avis commission

Suivant avis de la commission qui constate qu'un autre membre du CJP est affilié dans le même club que le candidat, le Conseil d'Administration ne peut que suivre l'avis de la commission qui a émis un avis défavorable.

4.11. Commission d'enquête Eghezée

Dossier en continuation. La présidente D. Doyen constituera sa commission d'enquête et invitera prochainement le secrétaire du club afin de l'entendre.

4.12. Renominations dans les conseils judiciaires

Les membres du CDA ont reçu et approuvent à l'unanimité le document émanant du Procureur régional concernant les renominations des membres des différents Conseils Judiciaires. Ce document sera soumis à l'assemblée générale de juin.

5. Rapport du Trésorier général

5.1. Clubs en retard de paiement (échéance 16 avril 2012)

Le Trésorier général communique que les clubs en retard de paiement seront menacés de radiation s'ils ne sont pas en ordre 7 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

5.2. Demande de subsides pour tournoi de Mini Basket à Bruxelles

A la suite de la demande du club BCS23 pour le tournoi international de la pentecôte, les membres du Conseil d'Administration décident d'octroyer un subside au club pour son organisation 2012.

6. Affaires du personnel

6.1. Offre d'emploi APE

Dans le cadre de la conclusion du plan basket du Ministre des Sports qui prévoit l'engagement de personnel, les membres du CDA autorisent la Direction technique à établir les offres d'emploi pour entrée en fonction au 01/08/2012 de 3 personnes en APE.

6.2. Remplacement Daniel Parenté

Suite à la candidature reçue, les membres du Conseil d'administration décident d'engager Alain ADAMS pour la période du 15/5/2012 au 14/8/2012 à temps plein pour assurer les tâches dévolues au secrétariat général.

6.3. Contrôle médical

Le CDA décide d'expédier un courrier à l'intéressé.

Article 9 du contrat travail: Rappel de l'obligation de communiquer le changement d'adresse à l'employeur.

6.4. Gestion du personnel

Suite à l'examen des résultats des différents événements organisés par l'AWBB, compte tenu des projets envisagés dans un proche avenir, il apparaît qu'une restructuration du personnel s'impose.

Le bureau est chargé d'exécuter la décision prise et des modalités du règlement de ce dossier.

7. Départements

7.1. Département Championnat

7.1.1. Résultats de la journée AWBB –VBL le 28 avril 2012.

Le CDA tient à remercier et à féliciter les clubs qui ont défendu les couleurs de l'AWBB avec courage et abnégation
Les résultats n'ont pas été des plus positifs en ce qui concerne l'AWBB.

Il est envisagé un retour à une compétition nationale avec la VBL. Une étude d'une formule sera mise à l'étude avec la VBL.

7.1.2. Formule des montants et descendants (tableaux) des équipes de Régionales 2

Alain Kaison explique la situation à ce jour des montants et descendants dans les différentes divisions.
Le tableau des montants et descendants sera transmis prochainement.

7.2. Département Entraîneurs

7.2.1. Journée cadres 2012

Nous avons reçu du Directeur Technique un document qui propose d'organiser une journée des cadres vers la fin de l'année 2012. Une journée y serait réservée à savoir le 16 décembre.

Les membres du CDA marquent leur accord sur la proposition du directeur technique.

7.3. Département jeunes

7.3.1. Nominations des coaches provinciaux

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du document transmis par la Direction technique relatif à la nomination des coaches provinciaux.

	Head coach Filles	Head coach Garçons
BXL – BBW	Patrick Muylaert	Yvan De Vreught
Hainaut	Michel Borremans	Patrick Verdun
Liège	Dominique Doyen	Pascal Mossay
Luxembourg	Bruno Evrard	Laurent François
Namur	Jan Callewaert	Eric Cleymans

Ils acceptent à l'unanimité cette proposition.

7.4. Département promotion

7.4.1. Journée 3 contre 3 à BXL le 23 juin 2012

La direction technique envisage de créer une journée 3 c 3 le 23/06/2012 dans le complexe du centre sportif de La Woluwe. Les membres du CDA marquent leur accord sur cette activité et le budget y afférent.

7.4.2. Mise à disposition du matériel aux provinces

L'inventaire des panneaux a été effectué par le Vice-président et le Directeur technique.

L'idée est de transférer un nombre de panneaux aux provinces qui géreront à leur manière la mise à disposition aux clubs qui le demanderont.

Les membres du CDA marquent leur accord sur cette proposition.

7.4.3. Fête du sport francophone du 29 septembre 2012

Jacques Ringlet explique la proposition de l'organisation de la journée du 29 septembre 2012. Il n'y aura pas de compétition pour les U12 cette journée-là.

Les clubs de l'AWBB organiseront une journée (jusque 18 h environ) en 3 c 3 et le principe serait que chaque joueur inviterait un ami ou copain qui ne pratique pas le basketball à participer au 3 c 3.

Le nombre de participants sera transmis à l'ADEPS. Il escompte pouvoir attirer plusieurs milliers de joueurs parmi les jeunes de niveau pré-poussins, poussins et benjamins.

Les clubs recevraient divers cadeaux en échange de leur participation.

Les membres du CDA marquent leur accord pour cette organisation.

8. Nouvelles de la FRBB

8.1. Rapport de la réunion du CDA du 8 mai 2012

- Le principe de l'évocation a été accepté par le CDA dans le dossier Belfius Namur
- La gestion du NDR : La VBL a refusé de continuer à participer à la gestion de ce nouveau département. Le conseil d'administration de la FRBB a décidé la poursuite des activités par les représentants de l'AWBB et de la VBL du NDR jusqu'à la fin de cette saison, ce qui implique d'entendre certains arbitres, proposer une sanction pour 2 arbitres néerlandophones et, présenter le projet classement des arbitres nationaux pour la prochaine réunion qui est prévue le 24/5.

8.2. Calendrier Coupe de Belgique Dames

L'organisation de la finale reviendra à l'AWBB en 2013.

8.3. Nouvelles des équipes nationales

Les résultats de la discussion Jacques Ledure :

- Cette année, les matchs à domicile se disputeront en Communauté française. La proposition qui est faite est de jouer les matchs à Bruxelles. L'ADEPS ne formule pas d'opposition à cette proposition.
- Le manque d'intégration de la direction technique dans la discussion : une avancée est constatée.

9. Divers

L. Lopez : Défibrillateurs : Quelle doit être l'attitude de l'AWBB dans le placement ou le contrôle de la présence de cet appareil ? Le rôle de l'AWBB : l'information aux clubs. Le président précise qu'un projet d'arrêté du Ministre va réglementer la situation.

M. Collard : Explications sur le "where about" sportifs de haut niveau.

J. Nivarlet : Demande de 2 Jeunes qui demandent des facilités financières pour leur présence au centre de formation pour la saison prochaine. Accord de principe, mais à examiner en fonction de divers paramètres.

D. Sonveaux : Rapport verbal de sa réunion du 9 mai 2012.

JP. Delchef : évoque la création éventuelle de 2 équipes Young cats une AWBB une VBL sur la base d'une proposition de la direction technique.

JP. Delchef : Les 4 clubs francophones de D1 dames souhaiteraient organiser un tournoi l'avant-dernier WE de septembre regroupant les 4 équipes de D 1 d'une part et les 4 équipes de R2 de ces clubs d'autre part. A la question de savoir si la demande de report des matches de championnat de R 2, le président du département répond par l'affirmative ce qui entraîne l'adhésion du CDA à ce projet.

La réunion se termine à 23 heures 35

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général